

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Colombie-Britannique*, savoir: Rivière *Fraser* - Achèvement, \$10,000; réparations et améliorations, ports et rivières, *Colombie-Britannique*, \$2,000; port de *Victoria*—Enlèvement du rocher *Dredger*, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir: Nouvel outillage de dragage, \$20,700; Dragueurs, réparations, \$32,000; Dragage—*Nouvelle Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick*, \$30,000; *Québec*, \$15,000; *Ontario*, \$15,000; *Manitoba*, \$10,000; *Colombie-Britannique*, \$15,000; service général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, \$15,000; *Rivière Coulonge* et *Rivière Noire*, district d'*Ottawa*, \$2,800; *Rivière Ottawa*, \$4,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir: Ponts, cité d'*Ottawa*, pont suspendu *Union*, glissoires, canal *Rideau* et abords, \$8,300; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du *Coude*, près *Calgary*, \$1,000; pont au *Portage du-Fort*—Achèvement, \$2,000; pont sur la rivière de *l'Arc*, près *Calgary*, \$12,000; Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du *Vieux*, à *Ford McLeod*, les autorités locales fournissant \$2,500, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de télégraphes, savoir:—Lignes de terres et câbles sous-marins, pour le service des côtes et des fies du bas du fleuve, du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, savoir:—Ligne aérienne sur la rive nord du *Saint-Laurent*, prolongement jusqu'à la *Pointe aux Esquimaux*, \$5,000; lignes de télégraphe, *Territoires du Nord-Ouest*:—Reconstruction de la ligne entre *Battleford* et *Edmonton* via *Fort Pitt*, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$20,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; galerie nationale des *Beaux-Arts*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la station agronomique, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur avec les îles de la *Madeline*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Grand-Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Jean* via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre *Liverpool* ou *Londres*, ou ces deux villes et *Saint-Jean, N.-B.*,